

SIAEP PORTE DE MAURIENNE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	2
1.4.	Nombre d'abonnés	2
1.5.	Volumes facturés	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	3
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	4
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	3
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	4
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	4
2.1.	Modalités de tarification	4
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	4
2.3.	Recettes	5
3.	Indicateurs de performance	4
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	4
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	5
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	7
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	7
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	7
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	7
4.	Financement des investissements	8
4.1.	Montants financiers	8
4.2.	Etat de la dette du service	8
4.3.	Amortissements	8
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	8
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	8
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	8
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	8
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	8
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	9

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : SIAEP PORTE DE MAURIENNE
- Caractéristiques : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service : collecte et traitement
- Territoire desservi : Val d'Arc (Aiguebelle et Randens)
- Existence d'une CCSPL : non
- Existence d'un zonage : en cours de validation
- Existence d'un règlement de service : en cours d'élaboration

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2047 habitants au 31/12/2021 (population Insee)

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 999 abonnés au 31/12/2021 (idem 2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Aiguebelle	622	622		622	
Randens	377	377		377	
Total Val d'Arc	999	999	0	999	0 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 999

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 70,1 abonnés/km au 31/12/2021. (idem 2020)

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,04 habitants/abonné au 31/12/2021. (idem 2020).

1.5. Volumes facturés

Volume facturé durant l'exercice 2021 : 11 899 m³ (0 en 2020).

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers ...	Volumes 2020	Volumes 2021	Variation
Dauphiné Compost (matières de curage)	8.5 m3	16.5 m3	48 %
TOTAL des volumes exportés	8.5 m3	16.5 m3	48 %

Aucun effluent n'est importé.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Il n'existe pas d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5.1 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 8.2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 13,3 km (14,25 km au 31/12/2020).

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage STEP	Piège à cailloux amont STEP	0 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

STEU N°1 : STEP VAL D'ARC
Code Sandre de la station : 060973053002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Biodisques / filtre Tertiaire / Table d'égouttage											
Date de mise en service		20 mai 2021											
Commune d'implantation		BOURGNEUF											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1900 EH											
Nombre d'abonnés raccordés		1829											
Nombre d'habitants raccordés		2032											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		371 m ³ /j											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		autorisation en date du		12/09/2018									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Rivière									
		Nom du milieu récepteur		Arc (FRDR358)									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35 mg/L		ou				60					
DCO		200 mg/L		ou				60					
MES		-		ou				50					
pH		6 < pH < 8.5		ou				-					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
24/08/2021		Oui		6	98 %	69	92 %	11	98 %			8.05	
06/10/2021		Oui		13.3	95 %	85.6	87 %	18	94 %	41.6	42 %	5.9	20 %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par la STEU de Val d'Arc entre le 01/01 et le 31/12 :
3.24 TMS (0 en 2020)

1.10.2 Quantités de boues évacuées par la STEU de Val d'Arc entre le 01/01 et le 31/12 : 0 TMS (idem 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	0	1 500 €
Participation aux frais de branchement	Coût réel du branchement	Coût réel du branchement

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1,40 €/m ³	1,60 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de	0.15 €/m ³	0.16 €/m ³

Délibération du 09/12/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif au 01/01/22

Délibération du 08/07/2021 effective à compter du 01/09/2021 fixant la PFAC

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Facture type	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Variation
Part Collectivité			
Part fixe annuelle	0 €	0 €	
Part proportionnelle	0 €	192 €	
Montant HT de la facture de 120m ³ revenant à la collectivité	0 €	192 €	
Taxes et Redevances			
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0 €	19.20 €	
TVA	0 €	21.12 €	
Montant des taxes pour 120m ³	0 €	40.32 €	
Total	0.00	232.32€	
Prix TTC au m³	0.00	1.94€	

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle et portée sur la facture d'eau potable annuelle.

2.3. Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique et non domestique (dont abonnements)	0	16 659	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Total recettes de facturation	0	16 659	
Recettes de raccordement (PFAC)	0	0	
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	
Recettes liées aux travaux (subventions)	1 149 518	175 588	- 84.7
Autres recettes	0	0	
Total autres recettes	1 149 518	175 588	- 84.7
Total des recettes	1 149 518	192 247	- 83.2

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90% des 2032 abonnés potentiels (0% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	55

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 55 pour l'exercice 2021 (28 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU de VAL D'ARC	28.7 Kg DBO5/j	0	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 (0 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU de VAL D'ARC	28.7 Kg DBO5/j	0	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements de la STEU est de 100 (0 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU de VAL D'ARC	28.7 Kg DBO5/j	0	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (0 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

*le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.*

Sans objet : pas d'épandage en 2021 (idem 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 233 869 €	1 136 539 €
Montants des subventions en €	1 149 518 €	175 588 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 900 825	2 847 371
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	53 454
	en intérêts	45 074

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 580 € (0 en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Création de réseaux d'eaux usées Val d'Arc	2020 - 2023	4 073 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) néant

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) néant

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2041	2047
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	sans objet	3.24
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0	1.94
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	0%	90%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	55
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	sans objet	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	sans objet	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	sans objet	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	sans objet	sans objet
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0